GpM
Groupe MARTEL
LIEUX DE VIE & SERVICES
IMMOBILIERS

2000
2020ans

www.gpm-immobilier.com

Vous êtes notre bien le plus précieux!

32 Avenue des FOURNEAUX
17690 ANGOULINS-SUR-MER
TÉL. 05 46 370 300
contact@gpm-immobilier.com

ATTESTATION DE SURFACE DE CONSTRUCTION ET D'EMPRISE AU SOL MAXIMALES AUTORISEES - PCMI 9

Je soussigné, MARTEL Stéphane, représentant de la société SAS GPM IMMOBILIER sis 32 avenue des fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER en qualité de gérant, atteste par la présente, que le lot de terrain à bâtir dont la désignation suit :

Commune de : Andilly département de la Charente Maritime (17)

Lotissement : Louise Michel

Arrêté du maire : Permis d'aménager n° PA 017008 25 00001

LOT N° : 2

SUPERFICIE : 290 m²

CADASTRE - Section AC n°145 ET 160

Bénéficie d'une surface de plancher de construction maximale autorisée de 174 m²

L'acte de vente sera reçu en l'étude de Maître ARCOUET Paul

Notaire à Marans (17)

Fait à Angoulins

Le 30 Octobre 2026

NOTA : La présente attestation doit être jointe à la demande de Permis de Construire.

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Stéphane MARTEL, Gérant
SAS GPM IMMOBILIER
32 avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS-SUR-MER
Tél. : 05 46 370 300
SIRET 440 902 278 00017

GpM
Groupe MARTEL
IMMOBILIERS
2000
2020ans
www.gpm-immobilier.com
Vous êtes notre bien le plus précieux!
32 Avenue des FOURNEAUX
17690 ANGOULINS-SUR-MER
TÉL. 05 46 370 300
contact@gpm-immobilier.com

CERTIFICAT D'EQUIPEMENT DU LOTPOUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE – PCMI 10

Objet : Certificat d'équipement du lot 2

Pièce nécessaire au dépôt du permis de construire sur le lot 2

Lotissement : Louise Michel

Commune : Andilly

Permis d'aménager n° PA 017008 25 00001 délivré le 28 janvier 2026

Lot n° 2

Je soussigné, MARTEL Stéphane, représentant de la société SAS GPM IMMOBILIER sis 32 avenue des fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER en qualité de gérant, atteste par la présente, que les équipements de desserte, réseaux assainissements, eau, électricité et téléphonie (génie civil et déroulage intérieur uniquement), ont été réalisés ainsi que la plateforme de l'ensemble des voies du lotissement susnommé desservant le lot n°2

Le lot du lotissement n°2 est ainsi desservi en application des dispositions de l'article R 442-18 b) du Code de l'urbanisme.

NOTA : La présente attestation doit être jointe à la demande de Permis de Construire déposé sur le lot n°2

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Fait à Angoulins

Le 30 Octobre 2026

Stéphane MARTEL, Gérant
SAS GPM IMMOBILIER
32 avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS-SUR-MER
Tél. : 05 46 370 300
SIRET 440 902 228 00017